



Double taxe douanière ups

Par **Zoidberg**, le **09/09/2009** à **20:05**

Bonjour,rrnrnJ'ai commandé via un site aux USA une clé USB + un crochet mural pour une valeur de 52,98 \$ + 21,59 \$ de frais de port soit au total environ 52 €.rrnrnMon problème est le suivant, lors de la réception de mon colis on me demande de payer 25,5 € de "taxe douanière" sans facture ni quoi que ce soit en échange duquel UPS me remettrait mon colis, chose que je fais... rnrnMa première question est la suivante : la taxe douanière doit-elle se baser sur le prix total (prix + envoi) ? Et ne doit-elle pas correspondre à 12,5% (+ éventuellement 3 %) sachant que, moi, ça représente quand même 50 % du prix total... rnrnJe pensais que je recevrai une facture de ce que j'ai payé, au lieu de ça j'ai reçu - toujours d'UPS - une "facture-justificatif administratif douanier" me réclamant 28,70 €. J'appelle directement UPS afin de savoir à quoi correspond cette facture. Ils m'ont répondu tout simplement que les douaniers avaient procédé à une vérification de mon colis et que ces frais étaient à ma charge.rrnrnSachant que tout était en règle, je me pose une deuxième question : est-ce à moi de payer le travail des douaniers quand ils décident d'ouvrir mon colis pour vérifier son contenu ?rrnrnEnfin, J'aurai voulu savoir si effectivement je dois payer cette facture aberrante qui correspond à plus de 54 € (plus de 100% du prix de ma commande...)rrnrnMerci beaucoup.rrnrnZoidberg